

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 29

Présents : 22  
Représentés : 7

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 26/03/2019

Date d'affichage : 26/03/2019

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du mardi 2 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 2 AVRIL à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Eric MASSON, 1<sup>er</sup> Adjoint,

**PRESENTS** : Marc Etienne LANSADÉ - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

**POUVOIRS** : Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Patricia BERENGUIER à Eric MASSON / Pascal CORDÉ à Anthony GIRAUD / Sébastien MACREZ à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jeanne LAURITO /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Chaque année, à Pâques la ligue lorraine de voile organise un stage de dériveurs et planches à voiles, dans la baie de Saint-Tropez.

Cette action rassemble environ 70 à 80 participants étalés en groupes de niveaux le matin et l'après-midi durant une semaine.

Cette année, le stage se déroulera **samedi 13 au jeudi 18 avril 2019 (inclus)**.

Afin de faciliter son fonctionnement et par souci d'économie de transport, l'association sollicite de la part de la base nautique municipale la mise à disposition, moyennant indemnisation, du matériel suivant :

- 1 bateau de sécurité FUNYAK 25 CV et son armement.
- 1 bateau de sécurité FUNYAK 9.9 CV et son armement
- 4 coques d'OPTIMIST

**N° 2019/065**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS ET MATERIELS A USAGE SPORTIF  
ENTRE LA VILLE DE COGOLIN ET LA LIGUE LORRAINE DE VOILE**

CM 02 AVRIL 2019

N° 2019/065

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS ET MATERIELS A USAGE SPORTIF  
ENTRE LA VILLE DE COGOLIN ET LA LIGUE LORRAINE DE VOILE**

La ligue lorraine de voile s'engage à s'acquitter de la somme forfaitaire de 530 € à la ville de Cogolin pour l'ensemble de cette prestation de mise à disposition de matériels et équipements sportifs.

La ligue lorraine s'engage également à s'acquitter d'un chèque de caution d'un montant de 1 000.00 € (mille euros) à l'ordre du trésor public sur lequel sera prélevée toute somme issue de préjudice matériel causée aux matériels durant leur mise à disposition.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Vu le projet de convention,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,

  
Marc Étienne LANSADÉ

